



APPRENTISSAGE : Quelles démarches ?

JANVIER / FEVRIER

Définissez votre projet professionnel :

- Quel secteur d'activité me plaît ? Quel(s) métier(s) me plairait-il d'exercer ?
- Que dit le marché de l'emploi sur ce secteur, sur ce(s) métier(s) ?

Informez-vous sur les offres de formation correspondant à votre projet professionnel :

CIO, Missions locales, PAIO (*Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation*), CIDJ (*Centres d'Information et de Documentation pour la Jeunesse*), GREF, salons/forums, sur www.ac-rennes.fr/cfaen, ...

FEVRIER / MARS / AVRIL / MAI

Rendez-vous aux journées portes ouvertes des centres de formation sélectionnés échanger avec les apprentis et formateurs, vous informer des modalités de pré-inscription dans les Unités de Formation d'Apprentis, obtenir des conseils pour votre recherche d'entreprise ou encore visiter les locaux et ateliers.

Constituez-vous une liste d'entreprises à contacter et renseignez-vous sur leurs activités. Rédigez CV et lettres de motivation (l'UFA peut vous y aider).

AVRIL

Commencez à **candidater auprès des employeurs** : candidatures spontanées, petites annonces (presse, Internet, Pôle emploi, Mission locale, Indeed, ...). Puis relancez-les par téléphone.

Conseils : tenez un tableau de bord afin de suivre chacune de vos démarches (nom de l'entreprise, contact, date, coordonnées, réponse, relance, ...) et consultez l'UFA qui peut vous communiquer des offres.

MAI / JUIN

Participez à une **session de positionnement mise en place par l'UFA** (entretien, tests d'évaluation de compétences). Rendez-vous aux **entretiens de recrutement en entreprise**.

JUIN à SEPTEMBRE

Inscription définitive à l'UFA, sous réserve d'avoir trouvé un employeur et signé un contrat. Votre **contrat d'apprentissage peut débuter** (en entreprise) au plus tôt **3 mois avant** le début de la formation*.

ATTENTION : UFA fermée de mi-juillet à fin août. (Poursuivez vos démarches !)

SEPTEMBRE

Début de la formation dans la plupart des filières.

NOVEMBRE / DECEMBRE

À cette période, 3 mois après le début de la formation, vous devez impérativement avoir signé votre contrat d'apprentissage.

CFAEN

53 rue A. Joly - 35000 Rennes

T 02 99 54 65 50

F 02 99 54 65 53

cfaen@ac-rennes.fr

www.ac-rennes.fr/cfaen

* **ATTENTION** : Vous pourriez ne pas être intégré(e) en apprentissage (faute d'entreprise ou de place).

Il est donc plus prudent de **vous inscrire en parallèle** dans un **établissement proposant la même formation par voie scolaire**.

↳ **Dates d'inscription** : Post-Bac -> Janvier-mars (APB) / Post-2^{nde} -> Mai / Post-3^{ème} -> Mai/juin (AFFELNET)